

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues, et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Février 1874.

Chronique générale.

COMMISSION DU BUDGET.

La commission a entendu M. Dalloz sur le projet de loi tendant à obtenir :

1° La dispense des droits sur le papier, établis par la loi du 4 septembre 1871 en faveur de l'adjudicataire de la publication du *Journal officiel* ;

2° Un crédit de 120,000 francs sur l'exercice de 1874, et destiné au paiement des frais supplémentaires de composition et de transport des formes, frais qui résultent du séjour de l'Assemblée nationale à Versailles.

M. Dalloz prie la commission de ne pas approuver indirectement, par le vote de ce crédit, un traité nouveau que le gouvernement n'avait pas le droit de faire en présence d'un ancien traité qui est en litige. Il donne des détails très-intéressants et très-complets sur les rapports qu'il a eus avec les deux derniers ministres de l'intérieur et avec M. le sous-secrétaire d'Etat Baragnon.

MM. les ministres ont pratiqué avec lui le système des calendes grecques dans toute sa beauté ; quant à M. Baragnon, il semble tellement désireux de jeter un peu de lumière sur cette délicate affaire, qu'il a déclaré à M. Dalloz qu'il l'empêcherait d'être entendu par la commission du budget.

La commission a décidé qu'après les renseignements que venait de lui fournir M. Dalloz, elle demanderait à entendre M. le ministre de l'intérieur.

La commission a entendu ensuite lire un fort long discours de M. de Belcastel sur l'impôt des pianos. Elle l'avait prié d'amener avec lui le président du syndicat de la fabrication des pianos.

Contrairement à ce que M. de Belcastel avait indiqué en développant son amende-

ment, les délégués de l'industrie des pianos ont protesté avec énergie contre l'impôt proposé, qui ne donnerait pas un million de ressources, qui serait fort difficile à percevoir sans mesures inquisitoriales, et qui enfin porterait un grand préjudice au développement de l'instruction musicale en France.

Enfin, la commission a entendu M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, sur un crédit de 12,000 fr. demandé pour le rétablissement de la commission de censure.

M. le ministre rappelle que la commission d'examen des ouvrages dramatiques, établie en 1806, supprimée en 1830, rétablie en 1836, supprimée en 1848, rétablie en 1852, a été enfin supprimée par un décret du gouvernement de la défense nationale, ainsi que les inspecteurs attachés à la commission.

Or, d'après M. de Fourtou, on a supprimé les moyens d'exercer la censure, mais on n'a pas supprimé la censure elle-même. Aussi, M. le gouverneur de Paris n'a-t-il pas hésité à renommer deux des anciens inspecteurs, qui aujourd'hui sont en fonctions. Mais ce personnel restreint ne peut suffire à sa tâche, et il convient de compter l'effectif existant sous l'empire.

Il y a à Paris 41 théâtres et 120 cafés-concerts, et les inspecteurs ne peuvent que signaler au ministre de l'instruction publique les pièces qui leur paraissent ne pas devoir être autorisées, et c'est M. de Fourtou qui est forcé lui-même, en ce moment, de relire ces pièces et d'exercer les fonctions de censeur.

Ce travail, ajouté à tous ceux qui lui incombent, excède ses forces, et M. le ministre prie la commission de lui allouer des fonds pour rétablir au plus vite la commission.

Répondant à un membre qui remarque que dans le passé la censure n'a été qu'un moyen de démoralisation établi dans un but politique, M. le ministre déclare que si la censure n'existait pas, il en demanderait le rétablissement ; puisqu'elle existe, il se bor-

ne à demander les moyens d'en user d'une façon efficace et il le fera sous sa responsabilité.

Le ministre reconnaît qu'en droit, ce n'est pas au ministre de l'instruction publique que revient l'exercice de la censure ; en vertu de l'état de siège, elle est dans les attributions du gouverneur de Paris ; mais, en fait, c'est le ministre qui, en ce moment, remplit les fonctions de censeur.

L'Assemblée, dans sa séance du 24, a repris la discussion de la loi sur les impôts nouveaux.

Elle était arrivée à l'article 12, qui augmente le droit sur les mutations de la propriété. M. de Belcastel avait proposé, on se le rappelle, de remplacer cette augmentation par un impôt sur les pianos ; mais la commission du budget n'a pas encore eu le temps d'examiner la proposition de M. de Belcastel.

On a discuté un amendement de MM. Méline et Girerd qui abaisse le chiffre de l'augmentation pour les successions en ligne directe et élève démesurément le chiffre de l'augmentation pour les successions en ligne collatérale.

Séance tout-à-fait stérile. L'Assemblée n'a rien décidé, sinon que, pour l'élection du troisième questeur, les députés mettraient leur bulletin dans des enveloppes. Encore deux ou trois réformes pareilles, et nous sommes sauvés.

L'Assemblée persiste à s'occuper avec le plus vif intérêt du rapport de M. Perrot sur l'armée de la Loire.

A mesure que nos honorables feuilletent cet instructif document, on peut presque suivre sur leur physionomie l'effet des révélations qu'il contient.

Echo fidèle de l'Assemblée, permettez-nous d'imiter son exemple et de livrer ces faits à vos réflexions au moment même où ils voient le jour dans les causeries de couloir.

Un incident entre autres.

On sait qu'au commencement de la guerre les journaux officieux ont parlé sur le ton le plus dédaigneux du général de la Motterouge et de sa retraite du commandement de l'armée de la Loire. A les entendre, le brave général avait dû quitter le commandement pour s'être laissé surprendre dans Orléans.

Voici maintenant la vérité.

Le gouvernement de Tours avait publié sa résolution de transférer à Orléans le quartier général de l'armée de la Loire, qui commençait à peine de s'organiser.

Avertis par cette nouvelle même, les Prussiens se hâtèrent de faire une pointe hardie sur Orléans, afin de surprendre le 45^e corps en flagrant délit de formation et (passez-moi l'expression) de le crever dans l'œuf.

Le général Lefort, qui administrait la guerre avant l'arrivée de Gambetta, avait prudemment recommandé au général de la Motterouge de ne pas accepter de bataille décisive avant d'être en force.

Surpris avant ce moment, le commandant du 45^e corps exécute les ordres et évacue Orléans tout en couvrant sa retraite avec le plus grand sang-froid.

A ce moment M. Gambetta venait d'arriver depuis deux jours seulement, ignorant le premier mot de l'état de l'armée. Une première dépêche lui annonce l'évacuation d'Orléans. Incontinent, sans attendre le moindre renseignement sur la bataille, le dictateur ordonne au général Lefort de mettre en accusation le commandant du 45^e corps d'armée.

— En accusation ! s'écrie Lefort. En accusation pour avoir exécuté mes ordres !

— Du tout ! il avait ordre d'avancer.

— Et qui le lui avait donné ?

— C'est moi, répond le dictateur (sic), c'est moi qui lui ai envoyé l'ordre de se porter en avant et de vaincre. Et vous allez immédiatement me faire un rapport pour le traduire devant un conseil de guerre parce qu'il n'a pas vaincu.

Le même jour, le commandant du 45^e

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON DU MOINE.

Au plus fort de la Terreur, par une froide nuit d'automne, le brouillard épais, particulier au nord de la France, exhalait ses vapeurs fétides et grisâtres, et les mêlait aux ténèbres de la nuit. Pas une lanterne n'éclairait les rues désertes de la petite ville dans laquelle se passaient les événements que je vais vous raconter.

En province, jadis, on n'allumait pas les réverbères, et l'on n'allume pas, aujourd'hui, les becs de gaz, les soirs où la lune doit briller au ciel. Tant pis, si elle ne brille pas ! La faute en est à elle, et non à la municipalité économe, qui, l'almanach à la main, reste fièrement dans son droit.

Et d'ailleurs, pourquoi sortir en province après neuf heures, surtout en temps de ré-

volution, et quand Joseph Lebon, ce hideux prêtre défroqué, exerçait dans la contrée sa sanglante dictature ? Ne valait-il pas mieux fermer sa porte à double tour, et se coucher, en demandant à Dieu de ne pas être éveillé en sursaut, la nuit, par une visite domiciliaire ?

Malgré toutes ces bonnes raisons pour rester chez soi, un vieillard, vers dix heures du soir, entr'ouvrit avec précaution la porte d'une pauvre maison située dans les bas quartiers de la ville, regarda autour de lui avec crainte, se hasarda enfin à mettre le pied dehors, et se glissa le long des murs de manière à trahir le moins possible sa présence. Malgré la rigueur de la saison, il marchait la tête nue, et ses lèvres murmuraient des prières.

Après sept ou huit minutes d'une course pleine d'angoisses, pendant laquelle il portait souvent, avec anxiété, ses mains sur sa poitrine, comme un homme qui craint pour un trésor qu'il emporte, il arriva dans le haut de la ville, devant une maison dont la porte s'ouvrit avant qu'il eût donné le moindre

signal, derrière laquelle il se glissa furtivement, et qui se referma en silence sur lui.

Telle était l'émotion du vieillard qu'une sueur glacée ruisselait sur son front chauve, et que ses jambes le soutenaient à peine. Le bourgeois qui était venu lui ouvrir, et dont les yeux semblaient rouges et gonflés de larmes, se tenait à genoux et priait.

Le vieillard lui posa la main sur l'épaule, et cet homme, qui semblait âgé de cinquante ans, se releva, alluma une bougie, et, cette bougie à la main, marcha devant son visiteur nocturne. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à une chambre au rez-de-chaussée, dans laquelle se trouvait une jeune fille mourante, près de laquelle pleurait sa mère.

Le vieillard se débarrassa de la vaste houppelande qui l'enveloppait. Vêtu d'un surplis, et l'étole sur la poitrine, il sortit alors respectueusement de son sein un petit ciboire d'argent et un autre vase du même métal, s'agenouilla, adora le pain divin, après l'avoir placé sur une sorte d'autel improvisé, adressa tout bas quelques paroles

à la malade, et commença les touchantes cérémonies du viatique et de l'extême-onction.

Le cœur le plus dur, l'esprit le plus philosophique de ces tristes temps n'eût pas, sans émotion, assisté à cette cérémonie sainte, à ces consolations apportées au péril de sa vie, par un vieux prêtre à une enfant agonisante.

A peine achevait-il les onctions de l'huile consacrée, qu'un coup violent heurta la porte, et qu'une voix rauque et bien connue, celle d'un crieur public, membre du Tribunal révolutionnaire, cria du dehors : « Ouvrez, au nom de la loi ! »

Le prêtre fit le signe de la croix et s'agenouilla en martyr, prêt à mourir pour la foi ; la petite malade retrouva de la force pour saisir le crucifix placé près de son lit, sur l'autel, et le cacha dans son sein dévoré par la fièvre.

Le père, après une courte réflexion, murmura quelques mots à l'oreille de sa femme, et, pendant que celle-ci entraînait le vieillard vers une cave, ouvrant dans la pièce voi-

corps était révoqué avant qu'on eût pu faire la moindre enquête.

Quant au général Lefort, sa conscience d'honnête homme s'était révoltée. Il s'était refusé à la mise en accusation en déclarant que le seul tort du général de la Motte-rouge eût été d'exécuter des ordres inexécutables.

Quelques jours après il expiait sa résistance en se voyant remplacé à l'administration de la guerre par l'ingénieur civil de Freycinet.

**

Une lettre d'Avignon informe que la candidature de M. Ledru-Rollin n'est pas accueillie dans le Vaucluse avec autant de satisfaction qu'on le prétend. Cette candidature inspire, au contraire, beaucoup de répulsion et éloignera du scrutin au moins 40,000 électeurs.

**

On lit dans le *Courrier de Paris* :

On nous écrit de Berlin que, malgré l'âge de M^r Roess, l'évêque de Strasbourg, qui est en ce moment très-populaire en Allemagne, des offres lui ont été faites pour devenir l'évêque des vieux-catholiques, et que, loin de décliner ces offres, le prélat les a parfaitement accueillies.

**

Il est question de modifier de nouveau la croix de la Légion-d'Honneur et de lui rendre ses attributs primitifs tels que les avaient déterminés le fondateur de l'ordre au moment de sa création.

**

On dit que le ministre de la marine et des colonies a adressé une circulaire aux vice-amiraux, préfets des arrondissements maritimes, et aux chefs des différents services ressortissant à son département, au sujet des mesures à prendre vis-à-vis des officiers et fonctionnaires qui auraient l'intention de se rendre en Angleterre pour le 16 mars.

**

Le commissaire de l'avenue Montaigne s'est rendu chez M. Laporte, papetier de l'avenue des Champs-Élysées, et a saisi les photographies représentant le prince impérial avec le drapeau tricolore.

**

Sur la demande de l'ambassadeur d'Italie, on a saisi chez un libraire du faubourg Saint-Honoré un ballot de caricatures à destination de l'Italie et ridiculisant le roi Victor-Emmanuel.

**

Des poursuites viennent d'être dirigées par le parquet de Brest contre plusieurs individus ayant parcouru les rues déguisés en prêtres pendant les jours gras.

**

Il résulte de renseignements transmis au *Sicècle* que la collection chinoise de Fontainebleau aurait été enrichie par des emprunts

faits, dans le Louvre, aux collections rapportées de Chine par la mission Lagrenée.

**

On écrit de Paris au *Nouvelliste de Rouen* :

On annonce l'arrestation de M. Loyseau, principal agent de la maison Cahen-Lyon. On affirme à Versailles que le garde des sceaux va faire droit à toutes les réclamations de poursuites formulées par la commission des marchés relativement à des marchés passés avec les bureaux de la guerre, et qu'on est à la veille d'arrêter les inculpés.

Les démarches faites pour obtenir des poursuites contre des officiers incriminés par le duc d'Audiffret auprès du ministre de la guerre, du Président de la République et du vice-président du conseil, sont en ce moment l'objet des conversations dans les couloirs de l'Assemblée.

**

Le ministre de l'intérieur, qui devait être entendu par la commission du budget relativement au conflit qui existe entre M. Wiltersheim et le *Moniteur universel*, s'est fait excuser par lettre de ne pouvoir s'y rendre.

La commission a ensuite examiné et adopté la demande de 12,000 fr. de crédit, faite par M. de Fourtou, pour l'établissement de la censure dramatique.

**

La 26^e commission d'initiative parlementaire s'est réunie; M. Robert de Massy a donné sa démission de rapporteur de la proposition tendant à fixer l'âge auquel on pourrait être appelé aux fonctions administratives.

La commission a décidé qu'avant de prendre aucune décision il était utile d'entendre de nouveau les auteurs de la proposition.

Elle a ensuite examiné le projet d'impôt sur le revenu, proposé par M. Jozon, et décidé son renvoi à la commission du budget.

**

On écrit de Cannes :

M^{me} Bazaine est arrivée à Cannes par le train rapide de cinq heures et demie, venant de Paris. Elle était accompagnée de ses deux enfants, d'un de ses parents et de deux femmes de chambre.

Son arrivée à Cannes n'était connue que d'un très-petit nombre de personnes. M. le commissaire spécial du chemin de fer de Nice se trouvait à la gare de Cannes pour l'attendre.

En descendant du wagon, M^{me} Bazaine et les personnes avec lesquelles elle voyageait sont immédiatement montées en voiture et se sont fait conduire à la Croisette, où deux bateaux les ont transportées à l'île Sainte-Marguerite. Il n'y a pas eu la moindre manifestation.

Quant à l'ex-maréchal Bazaine, il sort seulement deux heures par jour, dans la

cour attenante à sa prison, sous la surveillance de deux gardiens de la prison.

C'est le batelier de l'île, qui est en même temps le cantinier de la troupe, qui lui fournit ses repas.

Sa garde se compose de 90 hommes de troupes de ligne, sous le commandement d'un capitaine et de cinq gardiens de prison.

LA LETTRE DE M. THIERS.

M. Lepetit, candidat dans la Vienne, a écrit à M. Thiers en lui adressant sa circulaire.

M. Thiers lui a répondu :

« Monsieur,

» J'ai reçu votre circulaire électorale, et je vous remercie de l'envoi et du contenu de cette circulaire. Je la trouve parfaitement sage, et je n'ai pas besoin de vous dire que je fais des vœux pour le succès de votre élection, bien qu'une divergence, fort oubliée aujourd'hui, mais rappelée avec affection par vos adversaires, nous ait divisés autrefois. Vous craigniez alors, en votant pour moi, d'ébranler un gouvernement établi, et cette crainte était respectable. Connaissant l'état de l'Europe, je craignais, moi, une politique fatale au dehors, et mes craintes, hélas ! n'ont été que trop justifiées.

» Mais il ne s'agit de rien de semblable aujourd'hui. Les désastres que je redoutais se sont accomplis; il s'agit de les réparer, et, pour y réussir, je ne sais qu'un moyen, c'est l'établissement en France d'un gouvernement sensé, ferme, stable autant que possible, et arrêté dans sa forme pour qu'il soit arrêté dans ses vues.

» Avec l'esprit qui règne dans les masses, en présence de trois partis monarchiques se disputant le trône, je regarde la monarchie comme impossible, et je ne vois de praticable qu'une république sage, équitable, réparatrice, et qui, n'étant le triomphe d'aucun des partis qui nous divisent, leur procure à tous la seule satisfaction qu'ils puissent honnêtement et décemment désirer, le triomphe de l'intérêt général sur les intérêts particuliers de dynasties, de classes ou de systèmes. Telle est ma conviction, qu'une expérience de trois années a rendue invincible.

» Malheureusement, l'Assemblée nationale, divisée en deux portions exactement égales, ne parvient pas à faire l'acte de raison qui me semblerait nécessaire, et, sans le vouloir, laisse le pays dans un état d'anxiété qui interrompt le travail, cause aux classes laborieuses des souffrances cruelles, retarde la réorganisation de la France et compromet gravement sa considération en Europe.

» De toutes parts, on demande quand et comment nous sortirons de cet état douloureux.

» Pour moi, il n'y a qu'un moyen, c'est que les électeurs, par des choix bien entendus, constamment dirigés dans le même sens, éclairent l'Assemblée nationale sans l'effrayer, et lui indiquent les voies dans

lesquelles le pays veut marcher, et qui sont on n'en saurait douter, celles de la République que conservatrice, voies dans lesquelles on a trouvé la réparation des désastres de la plus funeste des guerres.

» Des choix faits dans un autre esprit pourraient qu'ajouter aux hésitations de l'Assemblée, qu'apporter au pays de nouvelles anxiétés, au commerce de nouveaux pertes, à la réorganisation du pays de nouveaux retards, à sa considération un grand affaiblissement.

» Telle est, monsieur, ma conviction sincère, et, sans la prétention de diriger personne, rentré dans l'étude et le repos, non dans l'indifférence, je forme des vœux pour l'élection de républicains comme vous, républicains de raison et non de passion, sachant faire au pays le sacrifice de leurs divergences passées pour arriver à l'union qui pourra seule rendre à la France, après une nouvelle existence, de nouvelles et heureuses destinées.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» A. THIERS.

M. Thiers a parlé; pardon, il a écrit. M. Thiers a tant parlé dans sa longue existence qu'on ne se préoccupe plus, comme autrefois, de ce qu'il dit; mais une page de sa main, une lettre, un simple billet, c'est encore un événement.

Il y a donc un « événement » aujourd'hui, M. Thiers ayant écrit à M. Lepetit, candidat de la Vienne, pour approuver son ambition et le féliciter de sa profession de foi. De là, grand enthousiasme chez les purs.

La *République française* déclare que cette lettre est « appelée à produire un effet considérable, non-seulement en France, mais en Europe », un effet égal à celui que produisit « la déclaration de Nancy ».

« Toutes les expressions en sont pesées, et toutes les parties concourent à produire le grand effet du tout. Jamais la pensée de M. Thiers n'a été plus nette ni plus ferme; jamais son langage n'a été plus grave ni plus sévère. Il n'a pas craint cette fois d'envisager la situation en face; il en dit son sentiment avec une précision rigoureuse qui frappera vivement les esprits.

» Toutes les difficultés, tous les périls, tous les maux du moment sont rappelés en quelques lignes. M. Thiers ne se contente pas de les signaler, il indique en même temps les moyens de résoudre, de conjurer et de guérir les uns et les autres. Ces moyens se réduisent à un seul. Ils se ramènent à déterminer l'Assemblée à faire l'« acte de raison » que nous appelons depuis si longtemps, et que M. Thiers regarde aujourd'hui comme nécessaire. Le nom de cet « acte de raison » est sur toutes les lèvres : c'est la dissolution. »

M. Thiers dissolutionniste! Nous nous doutions bien qu'il en arriverait là après avoir tant prodigué, lorsqu'il se cramponnait au pouvoir, les protestations trompeuses en faveur du droit de l'Assemblée.

sine, il éteignait les bougies, enlevait la nappe de l'autel et se dirigeait, d'un pas qu'il rendait sonore à dessein, vers la porte de la rue; il ne l'ouvrit qu'après avoir longuement fait jouer une foule de verrous, de serrures et de barres de fer, qu'il remuait bruyamment.

— Il y a ici un calotin! rugit le crieur, en proférant les plus horribles blasphèmes.

— Il n'y a qu'une jeune fille qui se meurt! répondit gravement le bourgeois.

Le sacripant et les quatre drôles qui le suivaient entrèrent, visitèrent la maison jusque dans ses moindres recoins: ils se firent ouvrir non-seulement la cave, mais encore le second étage inférieur de cette cave nommée *bove* dans le pays; ils ne trouvèrent au logis, comme le leur avait dit le bourgeois, qu'une enfant malade et sa mère qui la soignait.

— Je l'ai pourtant vu sortir de chez lui! Oui, je l'ai vu disparaître près de cette maison, grommela le crieur. Il y a ici quelque cachette que nous n'avons point découverte. N'importe! s'il y est, nous le pincerons tôt

ou tard, et son affaire ne sera pas longue! Toi, ajouta-t-il en s'adressant à un de ses agents, établis-toi dans ce corridor, surveille tout, je vais causer de la chose avec le citoyen représentant.

Il sortit, emmenant ses hommes, à l'exception d'un seul qui s'installa dans le vestibule.

— Est-il sauvé! murmura la jeune fille de sa voix faible qu'elle rendait plus faible encore.

Le père répondit par un signe affirmatif, et la mère se pencha vers l'oreille de la jeune fille pour y laisser tomber ces mots :

— Il est dans le souterrain.

Nous l'avons dit, dans le nord de la France, la plupart des maisons ont deux étages de cave, dont le plus bas communique souvent avec des souterrains qui s'étendent sous une partie de la ville.

C'est dans un de ces souterrains que la femme du bourgeois avait conduit le père Eustache.

En le quittant, elle avait trouvé assez de sang-froid pour répandre deux sacs de pom-

mes de terre sur la petite trappe qui conduisait de la cave au souterrain. Le juge du tribunal révolutionnaire n'avait pas aperçu cette ouverture.

Le lendemain matin, on vint relever de sa garde l'agent placé dans le vestibule, non sans menacer de la guillotine le bourgeois, s'il avait donné asile à un ci-devant prêtre.

Dieu fit-il un miracle en faveur de ces pauvres gens? Quoi qu'il en soit, l'horrible émotion qu'éprouva la jeune fille, à l'arrivée de la bande révolutionnaire, opéra en elle une crise salutaire, et après avoir passé une nuit paisible, elle s'éveilla convalescente.

Cependant, il ne fallait pas songer à faire sortir le prêtre de son souterrain. Le bourgeois apprit, dans la matinée, qu'on avait apposé les scellés dans la maison du père Eustache, et que le tribunal l'avait condamné à mort par contumace.

Il fallait donc s'attendre à une surveillance de tous les instants; quatre têtes tombaient, si les soupçons de Joseph Lebon et du crieur public devenaient une certitude.

Le bourgeois et surtout sa femme ne per-

dirent ni le courage, ni le sang-froid dont celle-ci avait donné de si grandes preuves la veille. Elle attendit que minuit sonnât au beffroi de la ville, et pendant que son mari, l'oreille à la serrure, épiait les bruits du dehors, un panier à la main, elle apportait au religieux des provisions et de la lumière.

Elle le trouva assis sur un quartier de roche et adossé contre la muraille. Il sourit en la voyant, et sa première parole fut pour s'informer de l'état de la jeune fille.

— Elle est sauvée! répondit la mère, le médecin nous répond désormais de sa guérison. Dieu a opéré hier deux miracles: il vous a sauvé et il a sauvé ma fille. Les agents révolutionnaires, au moment où vous sortiez de votre domicile, l'ont envahi pour vous conduire en prison. Mais vous voici dans un refuge sûr et où personne ne vous découvrira jusqu'à des temps meilleurs.

(La fin au prochain numéro.)

N'est-ce pas lui qui, le premier, avait dit à Bordeaux : « Messieurs, vous êtes souverains ! » Et cette reconnaissance de la souveraineté de nos élus, ne l'a-t-il pas renouvelée depuis, à plusieurs reprises ? On voit aujourd'hui ce qu'elle valait comme sincérité et comme conviction : M. Thiers est dissolutionniste !

Faut-il croire que les exaltés seuls interprètent d'une façon si grave et si menaçante le langage actuel de l'ex-président ? Mais le XIX^e Siècle passe pour un organe de la gauche dite modérée ; il est, à ce qu'on assure, un des amis de la maison. Ecoutez son commentaire :

« Nous retrouvons tout le patriotisme et l'esprit pratique de M. Thiers dans cette lettre qu'il adresse au candidat républicain de la Vienne.... Il faut sortir du borbier. Mais comment ? L'Assemblée élue en 1874 est tellement divisée, comme M. Thiers le rappelle, qu'elle ne parvient pas à accomplir l'acte de raison indispensable. Et cet acte de raison, c'est de se dissoudre et de dire au pays : Vois maintenant ce que tu as à faire, et nomme, pour te donner une constitution, tels représentants que tu voudras.

« Le pays, — nous en attestons l'ensemble des élections partielles qui ont eu lieu depuis 1874 jusqu'à ces derniers jours, — le pays n'éprouverait nul embarras à se prononcer ni sur les institutions ni sur les hommes. C'est le seul dénouement sensé ; disons plus : c'est l'unique, et, par conséquent, l'inévitable. A quoi sert de reculer ? Pourquoi prolonger vainement notre anxiété, notre misère ? Par le concours des circonstances, il se trouve que ce que nous voulons est au pouvoir de la seule Assemblée de Versailles. Il n'y a qu'elle à qui l'on puisse demander de convoquer la France pour des élections nouvelles, et nous n'avons d'autre ressource que de former patiemment, voix par voix, dans Versailles, une majorité dissolutionniste. »

On ne saurait y mettre plus de franchise ni mieux révéler le plan de campagne de M. Thiers et de ses alliés. C'est aux électeurs d'y répondre en dernier ressort, mais c'est à la presse, qui a conservé un peu de clairvoyance et de patriotisme, de dénoncer de semblables projets. Assurément, on ne nous accusera pas de faire dire à nos adversaires ce qu'ils ne disent point ; l'exégèse et le texte sont ici pleinement d'accord.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La démolition du Collège. — Les Ursulines.

(V. *Echo Saumurois* du 25 février.)

II.

L'intérêt donné par Henri IV à l'établissement des Ursulines n'a rien qui puisse surprendre : ce souverain avait un esprit libéral, dans la véritable acception de ce mot.

S'il avait conquis son peuple, c'était pour le rendre heureux, pour fermer l'ère de ses dissensions civiles et religieuses. Économiquement, il demandait, pour chaque ménage, le dimanche, la poule au pot ; politiquement, il voulait l'éducation domestique (1) et religieuse qui égale le foyer en y retenant le père, la mère et les enfants !

C'est le propre de l'institution des Ursulines d'avoir importé en France, au commencement du XVII^e siècle, cette éducation populaire qui a grandi tout de suite leur ordre à tel point, qu'elles comptaient 83 maisons, réparties sur diverses parties du territoire, à la fin du XVIII^e siècle.

Dans l'*Histoire morale des femmes*, de Legouvé, leur doctrine est ainsi exposée :

« Renouveler par la petite jeunesse ce monde corrompu ; ces jeunes filles réformeront leurs familles, leurs familles réformeront leurs provinces, leurs provinces réformeront le monde. »

L'auteur ajoute :

« Ce n'était rien moins qu'une révolution ; et, chose assez rare, celles qui la firent la comprennent... Nouvelle par son but, cette institution le fut dans ses règles : pas de rigueurs excessives, pas de jours consacrés tout entiers à la prière et aux oisives extases. Une de leurs patronnes fut Marthe-la-Travailleuse... » (2)

La ville de Saumur, au XVII^e siècle, ne fut point rebelle à l'esprit d'une pareille institution dans ses murs. Sur la proposition de la supérieure de Bordeaux, deux dames consentirent à aider sa fondation, Mesdames Labarre et de Champeigny ; cette dernière affecta une maison lui appartenant pour servir de logement à la future congrégation. C'est autour de cette maison que devait s'étendre le monastère des Ursulines sur lequel la croix s'éleva le 16 janvier 1619.

Anne de Beauvais, désignée à l'avance comme supérieure, l'administra avec une intelligence qui en assura le succès ; malheureusement son passage fut de courte durée. Elle mourut le 10 juin 1620, à l'âge de 34 ans, et fut inhumée dans la chapelle de son monastère.

Cette supérieure a laissé dans l'histoire de son ordre une réputation méritée : aussi recherche-t-on, à cette heure, le lieu de son inhumation, son tombeau et ses restes.

Des recherches que nous avons faites nous-mêmes pour aider les travaux de son historien futur, il ne résulte encore rien de certain.

Nous devons à l'obligeance de M. Roffay, architecte de la ville, quelques objets qui se rattachent à des sépultures de religieuses Ursulines ; mais ces objets sont-ils spéciaux à la tombe d'Anne de Beauvais ? Nous ne pouvons l'affirmer.

Ces objets consistent dans un fragment de chapelet et un petit morceau de tissu d'une guimpe trouvée avec des ossements dans la chapelle affectée au service du collège.

Le chapelet a cela de particulier qu'il est formé de noyaux d'olivier séparés de dixaine en dixaine par un grain tourné en coco : cette particularité s'explique par la première résidence des Ursulines à Aix en Provence (comtat d'Avignon) ; elles avaient sans doute fait confectionner des chapelets dans cette ville.

Là n'est pas la difficulté à résoudre. Ces débris s'appliquent-ils à Anne de Beauvais ? Nous l'ignorons. Dans la pensée de M. l'architecte, le tombeau de cette supérieure ne devait pas être dans cette partie basse de la chapelle qui servait dernièrement aux cérémonies du culte pour le collège, mais bien dans l'ancien chœur de la chapelle des Ursulines, réfectoire actuel de cet établissement. Des fouilles ultérieures, pratiquées avec soin, nous éclaireront peut-être à ce sujet. En attendant, nous décrivons l'ancien enclos du couvent des Ursulines.

PAUL RATOUIS.

Un terrible accident est arrivé hier matin, vers six heures, à la gare de Tours.

M. Nicolas Boquet, sous-chef de gare, surveillant la manœuvre du train de Nantes, à 300 mètres environ de la gare, a été atteint dans le dos par le tender d'une machine qui venait se placer en tête du train. L'infortuné a été renversé sous le cendrier et a eu la poitrine écrasée.

Transporté immédiatement au petit hôpital Saint-Martin, il a expiré deux heures après, malgré les soins dévoués qui lui ont été prodigués.

M. Boquet était originaire du département de l'Aisne ; il était âgé de 54 ans. Très-estimé et très-estimable, le malheureux sous-chef de gare sera regretté de tous ceux qui le connaissent.

Le 19 février, le nommé Beaufreton, François, âgé de 66 ans, terrassier, était occupé pour le compte du sieur Bidet, fermier à Nueil-sous-Passavant, à abattre un vieux mur, haut de 3 mètres sur 50 centimètres d'épaisseur. Il eut le tort de commencer la démolition par la base, et le mur s'affaissant tout d'un coup sur lui-même, le couvrit de ses débris. Le malheureux ouvrier expira quelques instants après.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS.

Le branle est donné, la question marche, et si des impossibilités absolues ne viennent pas se dresser devant elle, l'Université catholique pour les provinces de l'Ouest sera fondée ; car, pour les simples difficultés, on peut être assuré dès maintenant qu'elles seront ou tournées ou vaincues.

La première assemblée générale date de jeudi dernier, et déjà les deux commissions nommées ce jour-là ont tenu chacune sa réunion particulière. Celle de la commission des Études a eu lieu mardi, à l'Evêché. Après une discussion de trois heures où les diverses questions ont été envisagées sous toutes leurs faces, étudiées jusque dans leurs

moindres détails et traitées dans leur ensemble avec une remarquable compétence, cinq sous-commissions ont été nommées, qui vont elles-mêmes se mettre à l'œuvre immédiatement.

Vienne maintenant la loi sur l'enseignement supérieur, et les catholiques angevins seront prêts. Cinq des autres provinces de l'Ouest qui les encouragent aujourd'hui de leur vive approbation, les soutiendront alors de leur puissant concours, et le monument auquel auront travaillé tant de mains pieuses ou savantes sera définitivement élevé.

La nomination de la nouvelle municipalité de Chinon fait chez nos voisins beaucoup de tapage.

En quittant les fonctions de maire de Chinon (Indre-et-Loire), que le gouvernement n'a pas cru devoir lui confirmer, M. Faucon a fait afficher un placard dans lequel, après avoir rappelé que, lors de sa nomination à la mairie de Chinon, le préfet, M. Albert Decrais, s'était félicité d'avoir été, en le désignant au choix du chef du pouvoir exécutif, l'interprète de l'opinion publique, il s'écrie :

« Par quels actes de désordre notre administration a-t-elle pu appeler sur sa tête les rigueurs du gouvernement ? Ne s'est-elle pas montrée soucieuse des intérêts qui lui étaient confiés ? Lui ferait-on un crime d'avoir déjoué les manœuvres de ceux qui voulaient priver Chinon de sa gare au Jardin anglais ? Craignait-on de ne pas trouver en elle des agents électoraux assez complaisants ? A vous de répondre, chers concitoyens. Espérons que l'opinion publique, pour laquelle M. Albert Decrais semblait jadis avoir tant de déférence, sera un jour consultée. Vous direz alors si notre administration méritait la mesure exceptionnelle dont elle vient d'être frappée. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce que le préfet a répondu aux affiches de M. Faucon par la lettre suivante :

« Monsieur,

« Vous demandez, par un placard apposé sur les murs de la ville de Chinon, les raisons pour lesquelles M. le Président de la République vous a choisis un successeur.

« En voici une et qui me suffit :
« Vous n'avez pas donné à l'administration supérieure le droit de compter sur votre concours pour assurer le respect et l'autorité de la loi.

« Permettez-moi de vous faire observer que vous avez pris la peine de justifier vous-même la mesure du gouvernement en faisant afficher votre protestation, ce qui est un acte condamné par toutes les lois sur la matière.

« Il est regrettable que celui qui était, hier encore, le premier magistrat de la ville de Chinon, si sage et si intelligente, lui donne aujourd'hui l'exemple d'un citoyen méconnaissant ouvertement les lois de son pays.

« Veuillez agréer, etc.
« Le préfet d'Indre-et-Loire,
« ALBERT DEGRAIS. »

Cette lettre ayant été rendue publique par le *Journal d'Indre-et-Loire*, treize conseillers municipaux de Chinon ont signé l'adresse suivante à l'ancien maire :

« A M. Faucon, ancien maire de Chinon.

« Monsieur et cher collègue,

« Les membres du conseil municipal soussignés s'empresment de vous témoigner tout le regret qu'ils ont éprouvé en apprenant votre révocation et celle de vos adjoints.

« Il y a trois ans, le conseil municipal, à la presque unanimité, avait adressé à M. le préfet une pétition dans laquelle, se faisant l'interprète des vœux de la population chinonaise, il vous désignait à son choix.

« Durant les trois années qui viennent de s'écouler, l'accord le plus complet n'a cessé de régner entre l'administration municipale et nous.

« Nous sommes certains d'être les interprètes de nos concitoyens en venant vous exprimer toute notre gratitude pour le zèle que vous avez mis à défendre les intérêts de la ville.

« Veuillez donc recevoir pour vous et pour vos deux adjoints les remerciements et les regrets de vos collègues qui sont heureux de vous donner ici l'assurance de leurs sentiments les plus dévoués.

« Chinon, le 22 février 1874. »

Ont signé : Duboz, Houdia-Fouquereau, Boucher-Guertin, Massol-Raymond, Faucillon-Berger, Petilliau-Houdia, Desplanques, Lemaitre-Chauvet, Flabert, Vazereau, Taveau-Chevalier, Couché fils aîné, Bourrée-Chartier.

Mercredi a eu lieu l'installation de la nouvelle municipalité par M. le préfet. Aucun des signataires ci-dessus, à l'exception de M. Petilliau, ne s'est rendu à sa convocation. Quatre conseillers municipaux seulement assistaient à cette cérémonie.

Depuis cette révocation, écrit à l'*Union libérale*, de Tours, un de ses abonnés, l'ordre est profondément troublé dans tous les esprits ; ce même correspondant prétend que M. Decrais regrette sa lettre à M. Faucon.

L'*Avenir de la Vendée* signalait il y a quelques jours un sinistre maritime qui a plongé dans la consternation les habitants des Sables, en Vendée.

La chaloupe *la Volonté de Dieu*, avec ses huit hommes d'équipage, s'est perdue en mer. Le patron, Eugène Danbœuf, était dans la force de l'âge et très-renommé parmi les marins sablais pour son expérience de la mer. Deux autres matelots, pères de famille comme lui, laissent à la charité publique le soin de leurs femmes et de leurs enfants. Le jeune mousse, fils de l'armateur de la chaloupe, était resté, après la mort de son frère, la seule joie de la famille : il est mort aussi. Deux frères, jeunes gens dans toute l'expansion de la nature et de la force, qui avaient toujours aimé à vivre l'un à côté de l'autre, sont morts ensemble. Nous ignorons ce qu'étaient les trois autres victimes, on dit que toutes les trois étaient célibataires.

On ne sait jusqu'ici rien, absolument rien de l'heure, du jour, du lieu et des circonstances du naufrage de *la Volonté de Dieu* ; des épaves rejetées à la côte indiquent que le désastre a eu lieu, et c'est tout.

Dernières Nouvelles.

Paris, 26 février.

La souscription en faveur des fourneaux économiques dépasse 200,000 fr.

Une dépêche arrivée au dernier moment de Madrid dit que Moriones, avec deux bataillons, a passé le pont de Somorostro, et qu'il occupe le village.

Bayonne, 24 février.

On mande de Zornosa, 20 février : Depuis cinq jours, le général Primo de Rivera tente quotidiennement de pénétrer à travers les lignes carlistes établies autour de Bilbao.

Le torrent de Somorostro sépare encore les deux partis.

Moriones est installé à deux lieues de Balmaseda.

Madrid, 25 février.

La prise de Berga par Tristany est officielle.

Barcelone n'a plus de communication que par mer. Les carlistes ont coupé toutes les voies de terre.

Service télégraphique du *Courrier de Paris* :

Bayonne, 25 février.

Enfin, Moriones a battu en retraite après cinq jours de lutte. Ses pertes sont cruelles ; celles des carlistes aussi.

Hendaye, 25 février.

On dit qu'Estella a été surprise.

Bordeaux, 25 février.

Tristany a annoncé officiellement à la reine son entrée à Berga après une lutte peu sanglante. Butin incalculable en canons, poudre, chasses-pots et argent.

Barcelone est bloquée par les carlistes qui ont coupé toutes les communications par terre, celles par mer restant toutes libres.

Bayonne, 25 février.

Moriones a déjà opéré sa retraite sur Santona.

Un ordre du jour lu aux carlistes de la Biscaye, porte que Charles VII a nommé Dorregaray lieutenant-général, en récompense de la prise de Portugaleta.

Hendaye, 25 février, 4 h. 05.

Le feu de l'escadrille républicaine sur Portugaleta a très-peu de prise ; les canonnières craignant de rencontrer les torpilles que les carlistes ont disposées dans le Nevron, se tiennent éloignées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

(1) Du latin *domus*, maison, famille.

(2) *Magasin pittoresque*, tome 17.

Théâtre de Saumur.
Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 1^{er} mars 1874.

LA GRACE DE DIEU

Drame en 5 actes, mêlé de chant, de MM. Dennery et G. Lemoine.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Boisfleury*.
M. Eugène BESOMMES fils débute par le rôle de *Pierrot*.

Les Enfants terribles

Scènes de Gavarni, mêlées de couplets, en 2 actes, de MM. Clairville et L. Thiboust.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Cocardeau*.

Bureaux à 6 h. 1/2; rideau à 7 h. 1/2.
On commencera par la *Grâce de Dieu*.

LIBRAIRIE HACHETTE. ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 55^e fascicule, *JUS à LAR*, est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

M. Michelet, décédé à Hyères le 9 février; guerre des Ashantées : le Château de Cape Coast et Accra, établissements anglais sur la Côte-de-l'Or, Afrique occidentale; les fêtes de Saint-Petersbourg : bal offert à la famille impériale par le Club de la Noblesse, la loge impériale à la représentation de gala du Théâtre-Italien; les nouvelles serres du Jardin-des-Plantes; inauguration du monument commémoratif des combats du Bourget; les élections en Angleterre : les hommes-affiches; M. Gladstone au meeting de Greenwick; un souvenir du carnaval romain : la course des *barberi* (chevaux libres); jeune danseuse, statue de M. E. Chrétien; musée du Louvre : statue tumulaire de la duchesse Blanche de Bretagne; dame japonaise se rendant en visite. — Rébus.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants : ou le *JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX*, par Emile Souvestre, ou le *DROIT CHEMIN*, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont

l'un a été couronné par l'Académie française, devraient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures émotions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,

faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Plousoy, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,

Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* est vendue en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Comandier, épicière, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers : Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 9/16	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272 5/8	»	2 5/8
4 1/2 % jouiss. mars.	86 20	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	651 25	»	8 7/8	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	418 75	1 25	»
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier	277 50	»	8 7/8	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	355	1 25	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	555	»	1 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 25	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	93 25	»	»	Est, jouissance nov.	496 25	3 50	»	Orléans	278 25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	223 75	8 7/8	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	881 25	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	277	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	»	Midi, jouissance juillet.	595	5	»	Est	270	»	»
— 1865, 4 %	454	»	1	Nord, jouissance juillet.	1010	2 50	»	Nord	281	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	290	»	»	Orléans, jouissance octobre.	841 25	»	6 25	Ouest	270	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	3890	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	533 75	2 50	»	Midi	275	»	»
Banque de France, j. juillet.	3890	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	257 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	532 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	735	»	2 50	Vendée	241	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	Société Immobilière, j. janv.	10	»	2				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	262 50	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	—	(s'arrête à Angers)
9 — 02 — — omnibus.	9	—	02	—	—	—
1 — 33 — — solr,	1	—	33	—	—	—
4 — 13 — — express.	4	—	13	—	—	—
7 — 27 — — omnibus.	7	—	27	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	—	20	—	—	—
8 — 50 — — omnibus.	8	—	50	—	—	—
9 — 20 — — express.	9	—	20	—	—	—
12 — 38 — — solr, omnibus.	12	—	38	—	—	—
4 — 44 — — express-poste.	4	—	44	—	—	—
10 — 30 — — express-poste.	10	—	30	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JARDIN CLOS, en plein rapport, de 16 ares 50 centiares, deux petites maisons, cave voûtée, hangar, pressoir, situés au Petit-Puy, commune de Saumur, joignant MM. Allaire, Bouvier, Girard et un chemin.

S'adresser à M^e BOUTIN-FONTAINE, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire. (76)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A ACQUÉRIR dans la ville de Saumur, pour entrer en jouissance dans le courant de l'année 1874, UNE GRANDE MAISON DE MAÎTRE, avec jardin, remise et écurie, et servitudes.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59,

Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain.

L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4,

Actuellement occupée par M^e Milsonneau-Epagnaul.

S'adresser à M. COUTURIER, ou à M. PRAX, propriétaire au Pont-Fou-chard. (47)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1874 ou pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON DE MAÎTRE

Située à Saint-Lambert-des-Levés, près de la Mairie.

Consistant : au rez-de-chaussée, en un vestibule, salon de compagnie, salle à manger, cuisine et office; au premier étage, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette; au second, plusieurs chambres, grenier; écurie, remise, bûcher, caves, jardin anglais sur le bord de la route.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M. CADIEU, rue de Bordeaux, maison Leflet, et, pour voir la maison, à la personne qui l'occupe ou à M. Robineau, fermier au bourg de Saint-Lambert. (78)

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} mars 1874,

UN PRÉ CLOS, dit le Pré-de-la-Charrière, joignant le Bray, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 1 hectare 55 ares. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

M. ACHILLE

DENTISTE DE PARIS.

Consultations de une heure à cinq heures.

HOTEL D'ANJOU.

ERRATUM.

Dans notre dernier numéro, dans l'annonce de M. Achille, nous avons parlé de dents à bord alvéolo-maxillaire, c'est à base qu'il faut lire. Les dents posées par M. Achille n'ont pas de bord. Nous avons jugé de visu, chez une personne qui a eu recours à cet habile praticien, que ses appareils semblent sortir des gencives et se confondent avec la nature. (79)

M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, demande un 2^e clerc.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

Quai de Limoges, 167, à Saumur,

HOTEL DU BELVÉDÈRE.

LAGALL

M^{en}-DENTISTE.

Traitement des maladies des gencives, guérison des maux de dents, redressement des dents aux enfants, dents artificielles en tous genres.

Extraction des dents et toutes opérations relatives à l'art dentaire.

M. LAGALL est visible à son cabinet, tous les jours, et se rend à domicile. (526)